CREDO
DU
TIERS-ÉTAT,
OU
SYMBOLE POLITICO-MORAL

A l'uſage de tous les amis de l'État & de l'Humanité.

Les titres de l'orgueil, les rangs, les diadêmes,
Idoles des humains, ne ſont rien par eux-mêmes;
Ce n'eſt point dans les noms que réſide l'honneur,
Et nos devoirs remplis ſont ſeuls notre grandeur.

GRESSET.

1789.

CREDO DU TIERS-ÉTAT.

I.

JE CROIS

A un ſeul Roi ; à LOUIS XVI, Père de ſon Peuple, Protecteur-né de tous ſes ſujets, tout-puiſſant par l'amour des François & par la confiance que ſa bienveillance leur inſpire ; héritier des vues bienfaiſantes de Louis XII & d'Henri IV, & capable, par ſa vertu, d'opérer tout le bien qu'il deſire.

A MARIE ANTOINETTE, ſon épouſe, digne de concourir avec lui au grand ouvrage de la régénération de l'État, & d'appuyer les juſtes réclamations de 23 millions de ſujets utiles & fidèles contre les prétentions ariſtocratiques & déraiſonnables de deux à trois cents mille petits deſpotes.

A MONSIEUR, frère du Roi, Prince Citoyen, qui défend généreuſement les droits du Tiers-État contre les clameurs des cour-

tiſans & des *Gens qui Remontrent*, & préfère la *forme* éternelle de l'équité aux *formes* que prêchent des *inamovibiles* de deux jours.

A MESDAMES, tantes du Roi, qui ont toujours honoré leur naiſſance auguſte par l'éclat de leurs vertus, & regardé tous les François indiſtinctement comme les enfans de l'État.

Au DUC D'ORLÉANS, qui a trouvé plus noble & plus beau de nourrir une foule d'infortunés que de dire des injures à tout un Peuple dans un *Mémoire* baſſement intéreſſé; *Mémoire* qui ne tend qu'à affranchir les Grands du fardeau proportionnel des contributions, & à favoriſer les *ſangliers* & les *lapins* des capitaineries, au préjudice du laboureur & du propriétaire enclavés dans ces cantons particulièrement voués à la ſervitude féodale.

A tous les Nobles & Prélats qui ont oſé & oſeront être juſtes, & ſe montrer plus attachés à la cauſe du Peuple qu'aux prétentions avares & orgueilleuſes de ſes oppreſſeurs.

II.

JE CROIS

A la catholicité du Clergé qui pratique ce qu'il enſeigne;

Qui fuit les vanités du monde ;

Qui adminiſtre fidèlement le patrimoine ſacré des Pauvres ;

Qui s'applique à la prière & à l'étude ;

Qui vit dans la retraite & n'en ſort que pour s'affliger avec ceux qui pleurent ; ſoulager ceux qui ſouffrent ; défendre ceux qu'on opprime ; relever ceux qui tombent ; prêcher la bienfaiſance aux grands, la patience aux petits ; & annoncer à tous les hommes que, paîtris du même limon, & deſcendus du même père, ils ont un droit égal à toutes les diſtinctions, à toutes les récompenſes dont l'État doit payer le mérite perſonnel.

I I I.

Je crois

Aux *libertés* de l'Égliſe Gallicane, qui ne diſpenſent pas nos Prélats de *qualité* de l'obligation de réſider dans leurs diocèſes ;

Qui ne les autoriſent pas à laiſſer à des Commis *in partibus* le ſoin *roturier* de faire des Prêtres, & de donner la confirmation à la *Canaille*, tandis qu'ils viennent intriguer à la Cour contre les intérêts du Peuple ; ou s'endetter à Paris avec des maîtreſſes ; ou qu'ils ſe livrent, au grand ſcandale de leurs pauvres

diocefains, avec des Abbés *comme il faut*, à l'exercice de la chaffe qui leur eft interdit par les canons d'une foule de Conciles.

I V.

JE CROIS

A la piété des Abbés commendataires, qui vivent canoniquement dans la retraite & la prière avec leurs Moines noirs ou blancs, frifés ou tondus;

Qui s'abftiennent d'ufurper le bien d'autrui, & d'étaler un fafte orgueilleux dans le fein de l'humilité chrétienne;

Qui préfèrent les Bénédictions du Peuple à des tréfors injuftement amaffés & groffis pour l'ordinaire des larmes du Pauvre, &c.

V.

JE CROIS

A l'*humanité* des *gros décimateurs*, qui ne tourmentent pas le cultivateur laborieux & le propriétaire fans appui par des chicanes ruineufes & des exactions oppreffives;

Qui donnent aux indigens le quart de leur revenu, en confacrent un quart aux réparations des bâtimens & à l'entretien des Eglifes, en réfervent un quart pour les befoins de

l'État, & partagent le ſurplus avec les Curés qui s'acquittent, à leur décharge, des pénibles & honorables fonctions du plus utile miniſtère, &c.

V I.

Je crois

Aux *immunités* Eccléſiaſtiques qui exemptent les Miniſtres des Autels du ſervice militaire, ſervice entièrement oppoſé à l'eſprit de douceur & de charité dont ils doivent être animés ;

Aux *immunités* qui n'affranchiſſent du joug des contributions nationales, que les ſeuls Prêtres dont toute la richeſſe ſe borne au néceſſaire le plus étroit, vertueux & fidèles diſciples d'un Dieu qui, durant ſa vie mortelle, n'avoit pas où repoſer ſa tête.

V I I.

Je crois

A la *Nobleſſe* des ſentimens de tous ceux qui ne ſacrifient pas la juſtice naturelle à l'orgueil de quelques parchemins antiques & douteux ;

Qui penſent que le titre d'*homme* eſt le premier de tous ſur la terre ; qu'il eſt la ſource

de tous les droits, & qu'il a fallu être homme avant d'être *Gentilhomme*, même en Bretagne.

VIII.

Je crois

A l'authenticité des *généalogies* de tous les Nobles qui, de père en fils, ont servi fidèlement l'État & le Roi;

Qui se sont toujours abstenus de maltraiter leurs vassaux, d'usurper le bien d'autrui par force ou par ruse, de préférer l'ineptie du Gentillâtre à la capacité du Plébeïen rempli de talens, & qui ne se figurent pas que la vertu & le génie ne sont rien sans le certificat du Roi Cherin (1), qui donne aujourd'hui exclusivement les Prélatures, les riches Abbayes, les Cordons, les Ambassades & tous les grades militaires depuis les sous-Lieutenances jusqu'au bâton de Maréchal.

---

(1) Ce *Roi Chérin* dit à l'un: soyez *de qualité*, & cet homme est de *qualité*. Il dit à un autre: *montez dans les carrosses du Roi*, & il y monte; à celui-ci, soyez un *homme comme il faut*, & d'un trait de plume il le rend tel; à celui-là, *attendez un peu*, & il attend; enfin, il donne tout, excepté le mérite.

I X.

Je crois

Aux *Priviléges* de la Nobleſſe, c'eſt-à-dire:

Au droit qu'elle a de marcher à la tête des armées, quand elle en eſt digne; d'obtenir des récompenſes quand elle les a méritées, & de partager en toute occaſion avec le Tiers-Etat l'honneur de ſervir la Patrie en perſonne, & par des contributions proportionnées à ſa richeſſe.

Mais, je ſoutiens que tous ceux de cet Ordre qui prétendent que toutes les dignités, toutes les graces, toutes les exemptions, toutes les diſtinctions lui appartiennent par droit de naiſſance, au préjudice du mérite, ſont de grands enfans dont la raiſon n'eſt pas encore formée.

X.

Je crois

A la bravoure des Nobles qui ne révoquent point en doute celle du Tiers-Etat.

Car ſi un Noble mettoit en queſtion la valeur des Roturiers, j'en conclurois que ni lui ni ſes ancêtres n'ont eu l'honneur de ſervir l'Etat aux grandes & mémorables journées de *Marignan*, de *Fontaine-Françoiſe*, de *Caſal*, de

Rocroi, de *Stinkercke*, de *Marſaille*, de *Denain*, de *Fontenoy*, &c. &c. alors je ferois moins de cas de ſa nobleſſe que de l'honorable roture d'un Grenadier, & je lui ſoutiendrois que le Matelot *Jean-Bart*, & le Roturier *Fabert*, & la payſanne *Jeanne-d'Arc* valoient mieux qu'un million de Nobles tels que lui.

X I.

Je crois

Que la Nobleſſe qui *dort* en Bretagne, ſuivant la conſtitution du pays, ſous les haillons de la mendicité, ou couverte d'une *ſous-guenille*, ou avec des *bricolles*, ou ſous le bariolage de la *livrée*, doit être reputée *morte* à jamais, à quelqu'époque qu'elle remonte, & de quelque tige qu'elle ſoit ſortie; ſur-tout quand le *Noble dormant* préfère l'abjection de la ſervitude au métier de ſoldat qu'il peut toujours faire avec honneur.

X I I.

Je crois

A la ſageſſe des prochains Etats-Généraux:

A l'attention qu'ils auront d'examiner ſi les cerfs, les ſangliers, les chevreuils, les lièvres & les lapins ſont ou ne ſont pas membres de la Nobleſſe, & dans le cas où il ſeroit décidé

qu'ils ne ſont partie d'aucun des deux Ordres privilégiés, j'eſpère qu'il leur ſera enjoint de s'abſtenir déſormais de ravager les propriétés *roturières*, ſous peine d'être pris, tués & mangés par les Bourgeois & par les Payſans dont ils auroient détruit les moiſſons, rongé les vignes & devoré les taillis.

XIII.

JE CROIS

A la *vertu* du Magiſtrat qui ne *trouve que le travail après le travail;*

Qui dédaigne les *Epices;*

Qui n'oublie point que les Plaideurs ſont des *hommes*, & reſpecte cette qualité juſques dans les Plébéïens;

Qui ſe ſouvient dans l'exercice de ſa charge, que le pouvoir de juger n'eſt pas un titre pour diſpoſer arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie & de l'honneur de ſes Juſticiables;

Qui ne met point le *Mortier* au-deſſus de la Couronne, & un *Conſeiller* en la Cour, au-deſſus du Roi dont il tient ſon Office (1);

(1) Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que des Conſeillers au Parlement ſe croyent plus que des Rois. Henri IV diſoit

Qui penſe que des Gens qui *remontrent très-humblement*, ne doivent pas s'exprimer avec la hauteur de Gens qui ordonnent;

Qui rougiroit de ſe couvrir du maſque des formes pour renverſer les Loix & trahir les intérêts du Peuple ;

Enfin qui regarde comme un brigandage ſcandaleux, l'uſage infâme & malheureuſement impuni, d'exiger, pour un quartd'heure employé à viſiter un procès, plus de *vacations* qu'il n'en ſeroit dû légitimement pour un mois entier d'application & de travail.

X I V.

Je crois

A la réforme prochaine de tous les Tribunaux de Juſtice.

A la ſuppreſſion de la vénalité des Offices de Judicature.

---

quelquefois avec cette gaité naïve qui lui étoit propre : « Si » j'avois trois fils, le premier ſeroit Roi de France, le » ſecond, je tâcherois d'en faire un Pape.... *Et le troi-* » *ſième, Sire?* Le troiſième, j'en ferois un *Conſeiller au* » *Parlement de Bordeaux ;* &, *ventre-ſaint-gris !* ce ne » ſeroit pas celui des trois *qui ſe croiroit le moins bien* » *partagé* ».

A la création d'un Parlement dans chaque Province.

A l'établiſſement d'une Chambre du Tiers dans chaque Parlement.

A la *reſponſabilité* des Juges ſouverains.

A la punition des Juges prévaricateurs.

A l'*amovibilité* prompte & inévitable des Magiſtrats ignorans, frivoles, pareſſeux, avares, féroces, injuſtes, hautains, factieux, deſpotiques, oppreſſeurs du Peuple, traîtres envers la Nation, vendus à la faveur, eſclaves des *Laïs* & de l'or, le ſcandale de la Robe qu'ils deshonnorent, & l'effroi de *Thémis* dont ils corrompent l'équité.

X V.

Je crois

A la formation d'un Code ſimple & intelligible;

Que tout le monde entendra;

Qui ſimplifiera la procédure;

Qui rendra inutile le miniſtère abuſif & coûteux des *Secrétaires*, de leurs *Commis*, & des *Commis* de leurs *Commis*:

D'un Code, dont il ſera défendu, ſous de grièves peines, de commenter les diſpoſitions

& de tordre le ſens littéral, ſous prétexte de l'interpréter;

Qui rendra la juſtice expéditive & redreſſera ſes voies tortueuſes;

Qui environnera l'innocent de ſecours & de lumières, & ne livrera le coupable à la vengeance publique qu'après l'avoir convaincu à la face de tous;

XVI.

JE CROIS

A la création d'une forme *conſtitutionnelle* & *nationale*;

A l'anéantiſſement de l'*Ariſtocratie* des Grands & du deſpotiſme des Tribunaux;

Au rétabliſſement des loix & des mœurs;

A un Gouvernement tranquille & proſpère ſous la main d'un Monarque qui régnera par les loix ſur toutes les volontés particulières, & dont le ſceptre, armé de la force publique, ne ſe courbera plus devant des amas de *Formes* obſcures & déſaſtreuſes, inventées pour perpétuer les abus & proſcrire d'avance tout projet de régénération.

XVII.

JE CROIS

Que les Etats-Généraux consolideront la dette nationale :

Qu'ils pourvoiront à son extinction successive :

Qu'ils combleront le *déficit* :

Qu'ils établiront un systême de finance moins oppressif pour les particuliers, moins ruineux pour l'Etat :

Qu'ils anéantiront le Code fiscal, & qu'au lieu d'opposer à la contrebande des Loix inhumaines, ils tâcheront de la rendre impossible par un plan sagement combiné.

XVIII.

JE CROIS

A l'abolition de la *grande Gabelle*, de la *petite Gabelle*, du *Quart-bouillon*, & des terribles suppôts de ces impositions désastreuses.

A la suppression des *Aides*, du *Gros-manquant*, ou *Trop-bu*, & des *Rats-de-Cave.*

Au remplacement de ces redoutables fléaux par des impôts plus justes, plus également répartis, & d'une perception moins onéreuse au Peuple & à l'Etat.

Aux avantages inappréciables que l'Agriculture, l'induſtrie, & les mœurs retireront de ces changemens heureux.

Aux bénédictions immortelles que la France prodiguera dans tous les ſiècles aux auteurs d'un ſi grand bienfait, & à la ſageſſe du Souverain dont les vœux ne ceſſent de hâter cette glorieuſe révolution.

X I X.

JE CROIS

Au rétabliſſement des droits de l'*homme*, mortellement bleſſés par une horde d'*Ariſtocrates* ſous les foibles deſcendans de Charlemagne, enſevelis durant trois ſiècles ſous les débris du trône, oubliés juſqu'à *Louis le Gros*, retirés peu-à-peu du gouffre féodal que combla enfin la main terrible et puiſſante de Richelieu; abandonnés à eux-mêmes depuis ce Miniſtre, prêts à ſuccomber aujourd'hui ſous les intrigues & les efforts combinés d'une triple coalition; mais toujours chers au Roi, toujours ſacrés pour un petit nombre de Magiſtrats ſeuls dignes de ce nom, pour quelques Prélats déſintéreſſés, pour les Nobles & les Princes qui dédaignent de fonder leur grandeur ſur une baſe injuſte.

X X.

Je crois

A l'*eſprit* de patriotiſme qui va remplacer l'*eſprit* de corps ;

A l'union des campagnes, des villes, des provinces & de la France entière, ſous Louis XVI, union qui opérera le bien, ſacrifiera l'intérêt perſonnel à l'intérêt général, une ſotte vanité à une gloire ſolide, des prétentions chimériques à la juſtice, & nous fera obtenir de tous les ſiècles, l'éloge rare & flatteur d'avoir ſu mettre à profit les leçons du malheur & de l'expérience, & ſeconder les vœux du meilleur des Rois, pour poſer les fondemens d'une *Conſtitution* proſpère & durable, d'une conſtitution dont la force & la ſageſſe répondent aux lumières que la philoſophie offre de nos jours à l'humanité.

X X I.

Je crois

A la néceſſité d'*oublier*, de remettre, d'abolir toutes les ſottiſes qu'on a dites ou écrites, toutes les bévues qu'on a faites par le paſſé, pour ne s'occuper que du ſoin de préparer un avenir plus heureux ;

A la fraternité univerſelle qui va remplacer des prétentions vaines & futiles;

A un ſeul & unique intérêt qui doit ſervir de fanal commun, ſi on veut ſincérément prévenir la perte du vaiſſeau de l'État, le remettre à flot, & le garantir du naufrage auquel de nouvelles diviſions l'expoſeroient infailliblement;

Aux *reſſources* incalculables que la France trouvera toujours dans l'union de chacun de ſes Membres avec ſon chef!

XXII.

Je crois

A la *réſurrection* des droits impreſcriptibles du Tiers-État, ſi long-temps méconnus & toujours violés;

A celle de la Monarchie, qui paroiſſoit pencher vers ſon déclin;

A la reſtauration de ſes *forces*, que n'ont pu abattre treize ſiècles d'ignorance, d'agitation, d'erreurs, d'inſtabilité, de diviſions ſourdes, de guerres inteſtines & étrangères: forces qui, réunies dans la main d'un Monarque ami des Lois, de la Juſtice & du Peuple, triompheront ſans peine de la réſiſtance de quelques intérêts particuliers, de la turbulence de

nos

nos petits *Ariſtocrates*, & des ennemis du dehors.

XXIII.

Je crois

A la *vie éternelle* de la Monarchie Françoiſe, régénérée par les États-Généraux ;

Régie par des Lois univerſellement reſpectées ;

Toujours gouvernée par les auguſtes enfans de Henri IV ;

Soutenue par le déſintéreſſement des Princes, des Prélats, des Gentilshommes, des Magiſtrats qui mettent la juſtice au-deſſus de l'intérêt perſonnel, & la bienfaiſance au rang des devoirs que leur impoſent la naiſſance & leur dignité ;

Guidée par l'exemple & les leçons du ſage Necker ;

Vivifiée, enfin, par les travaux du Peuple qui féconde la terre, dompte les élémens, invente & perfectionne les Arts, joint les richeſſes de l'induſtrie aux richeſſes de la Nature, & proſpère toujours ſous un Gouvernement équitable & ſoumis à des règles conſtantes & uniformes.

Ainſi ſoit-il.

633